

Phares: marque	-	Indicateurs de direction	4/	clignoteurs
Feux de croisement	-	AV: comb. av. feux pos. (bl.)	-	AR: comb. av. feux AR
Feux de position	2/	électriques comb. av. clignot.	Essuis-glass	- (rge.)
Phare brouillard	-	Avertisseur	1/	électrique
Feux arrières	2/	électriques comb. av. clignot.	Rétroviseur	-
Réfecteurs	4/	2 à l'AV (bl.) - 2 à l'AR (rge.)	Indicateur de vitesse	-
Feu stop	-	Figurine de conducteur	-	-
Eclairage li° de contrôle	-			
Phare marche arrière	-			
Équipement électrique		24	Volts	
Niveau de bruit	-	dB		

Observations et exceptions

- *) 3 étages de démarrage.
- **) Doit être équipé d'un dispositif d'arrêt du moteur actionnant simultanément le dispositif de freinage, dès que le timon est lâché par le conducteur. (Art. 10 ACF du 5.2.1957).
- + , Le timon ne doit pas comporter de branche arrière.
- ++) Peut également être livré sans toit - Poids à vide - 455 kg.
- +++) Ce véhicule ne doit être conduit que par une personne allant à pied. Age minimum 16 ans. (Art. 11, ACF du 5.2.1957)
- §) Charge utile, (garantie par le constructeur) 1'000 kg.